

ASSEMBLÉE NATIONALE

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

AMENDEMENT

N ° AS494

présenté par

Mme Loir, M. Ménagé, M. Bentz, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Mélin, M. Dussausaye,
M. Bernhardt, Mme Ranc, M. Odoul, Mme Hamelet, M. Florquin, Mme Lorho, Mme Pollet,
M. Casterman et M. Muller

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
